

## REFERENTIEL PROFESSIONNEL

### **Cf. Annexes I de l'arrêté du 10 août 2005 portant création de la spécialité « activités gymniques de la forme et de la force » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport**

Les activités s'exercent dans le secteur associatif, ou d'entreprises relevant du secteur marchand et les trois fonctions publiques (Etat, territoriale, hospitalière).

La progression du pouvoir d'achat, le temps libéré, l'allongement de la durée de vie sont autant de facteurs favorisant l'augmentation de la demande dans les pratiques de loisir. Les pratiquants sont demandeurs à la fois d'une prise en charge personnalisée et d'une autonomie plus importante. La liberté de faire du sport quand on veut, dans des conditions d'accueil de qualité, d'hygiène et de sécurité et à un prix raisonnable attire de plus en plus de pratiquants.

Les mondes associatif et commercial se sont donc fortement positionnés sur ce secteur en pleine expansion en proposant des activités diversifiées pour tout âge et tout public. Le marché de l'offre dans les activités gymniques, de la forme et de la force, est désormais très morcelé et multiforme.

En outre, le concept de "Wellness" tend à faire éclater les frontières entre différents champs : les pratiques de la forme traditionnelles ou nouvelles comme les techniques douces (relaxation, détente...), l'amincissement, l'esthétique, la diététique voire le paramédical. Cette situation est surtout visible dans le secteur marchand.

La prise en charge personnalisée est aussi, de ce point de vue, une demande qui oriente ce secteur. Les pratiques se déroulent éventuellement hors structures (domicile ou lieu de travail) et sont développées par des animateurs qui choisissent de plus en plus le statut de travailleur indépendant.

L'évolution du recrutement des éducateurs correspond à l'évolution de ce secteur. D'un secteur très sexué proposant de la musculation avec des charges lourdes et des appareillages robustes pour les hommes, les activités d'expression pour les femmes se développent massivement et le secteur propose de plus en plus des activités beaucoup plus ouvertes aux deux publics féminins et masculins. Ainsi, le recrutement composé de deux profils très marqués avant 2000 est aujourd'hui plus homogène et favorise l'emploi d'animateurs polyvalents.

#### **Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport :**

- un diplôme d'Etat de niveau IV
- un diplôme qui permet d'enseigner contre rémunération
- des connaissances pratiques autour de plusieurs activités physiques et sportives
- des connaissances pour aborder l'animation auprès de publics divers : enfants, adolescents, adultes, seniors, publics porteurs de difficultés spécifiques.

La formation apporte également des compétences particulières liées aux spécialités d'accueil et de mise en place de projets d'animation.

Il est primordial de considérer l'aspect alternance de cette formation, le temps de mise en situation professionnelle étant pleinement considéré comme temps de formation.

La formation professionnelle continue offre également la possibilité de promotion sociale vers des emplois requérant des qualifications de niveau 3 ou supérieur. Les animateurs peuvent évoluer vers d'autres secteurs : travail social, culturel et artistique, équipementiers sportifs, grande distribution... L'intégration à la fonction publique par voie de concours est envisageable (Éducation nationale, Fonction publique territoriale, etc.).

**Le métier d'animateur des « activités gymniques de la forme et de la force » décrit à travers deux axes :**

### **Fonction conduite d'une action et d'un projet d'animation**

L'animateur est capable de conduire une action d'animation de découverte, de perfectionnement et / ou d'initiation utilisant les activités gymniques, de la forme et de la force.

Ainsi, il devra :

- accueillir et mettre en situation les différents publics,
- aménager, gérer et sécuriser les espaces de pratique,
- donner des consignes de placement, de respiration et d'exécution des différents exercices utilisés,
- expliciter et démontrer les techniques,
- s'adapter en temps réel aux situations imprévues et proposer les aménagements nécessaires,
- varier les séances et faire preuve d'originalité,
- gérer un groupe qui peut être hétérogène,
- favoriser l'écoute réciproque et créer un climat de confiance,
- s'adapter à des pratiques nouvelles,
- actualiser régulièrement ses connaissances et développer de nouvelles compétences,
- utiliser et maîtriser les outils technologiques et informatiques mis à sa disposition,
- effectuer des bilans d'état de forme et proposer des programmes personnalisés, considérant l'état physique et psychologique des pratiquants, garantissant leur intégrité,
- évaluer son action (progressions, satisfaction...) selon des critères préalablement définis,
- prodiguer des conseils relatifs à l'équipement personnel des pratiquants, l'alimentation et l'hygiène de vie,
- entretenir le matériel et veiller à une utilisation sécuritaire, vérifier son adéquation à l'activité, aux publics et à la réglementation en vigueur,
- intervenir de manière adaptée en cas d'accident ou de malaise (gestes de premiers secours, matériel adéquat vérifié par lui-même),
- respecter et faire respecter les consignes d'hygiène et de sécurité,
- participer à l'encadrement de publics particuliers sous réserve d'appliquer les préconisations des personnes qualifiées.

L'animateur est capable de conduire un projet d'animation, de découverte, de perfectionnement et / ou d'initiation en encadrant des activités visant le maintien, l'entretien et / ou le développement de la condition physique tout en assurant la protection des pratiquants et des tiers.

Ainsi, il devra :

- prendre en compte et analyser le contexte de la structure (attentes, ressources, contraintes)
- identifier les caractéristiques des différents publics (attentes, besoins, capacités)
- élaborer un programme décliné en objectifs intermédiaires et finalités
- définir les étapes et les moyens nécessaires à la mise en place du projet d'animation
- prévoir les modalités, critères et outils d'évaluation du projet d'animation

En outre, il pourra être amené à participer à la création d'outils nécessaires à la programmation d'un cycle de préparation physique et à son évaluation.

Dans l'exercice régulier du métier d'animateur, il est également important de :

- gérer son stress et sa fatigue,
- se conduire en professionnel vis-à-vis des pratiquants,
- entretenir son niveau de pratique personnelle et veiller à préserver son intégrité physique.

### **Fonction participation à la vie, à l'organisation et à la gestion de la structure**

L'animateur est capable de participer au fonctionnement, à la gestion et au développement de la structure dans le cadre des responsabilités qui lui sont confiées compte tenu des publics visés.

Ainsi, il devra :

- participer à la programmation et à la planification des activités,
- participer activement aux diverses réunions de la structure.
- élaborer ou réactualiser des documents d'information ou de promotion
- préparer et animer un événement (stand, journée portes ouvertes, compétition, convention...),
- utiliser les nouvelles technologies de communication,
- effectuer des démarches auprès d'organismes ou de services (Etat, commune, comité d'entreprise...),
- contribuer à la création de produits,
- participer à la gestion des stocks et à la vente de produits annexes,
- participer à l'accueil et à l'orientation du public dans la structure
- répondre au téléphone, prendre des messages et en rendre compte.
- participer aux tâches administratives sous la responsabilité de son employeur (déclarations d'accident, dossiers d'inscription
- participer à la promotion de la structure et de ses activités
- participer à la fidélisation de la clientèle, usager ou licencié,
- proposer des évolutions concernant l'amélioration des prestations et des installations.

En outre, il pourra assurer des activités de tutorat des personnels en formation professionnelle dans la structure conformément à la législation en vigueur

**Dans le cas où l'animateur des « activités gymniques de la forme et de la force » est travailleur indépendant, ses missions pour la fonction de gestion de la structure peuvent être partiellement différentes :**

- élaborer un projet contextualisé,
- prendre contact et travailler avec les différents organismes pour mener à bien son projet.
- choisir le statut juridique de son activité et établir une déclaration d'exercice,
- effectuer un suivi administratif, comptable et financier de son activité (assurance, statut social...),
- élaborer les budgets prévisionnels,
- fixer le prix de vente de ses prestations en fonction de l'offre et de la demande, en tenant compte de la notion de rentabilité,
- émettre les documents commerciaux (devis, factures)
- connaître son marché et se positionner,
- définir sa stratégie de promotion et de commercialisation de ses produits,
- prospecter de nouveaux clients, suivre et fidéliser sa clientèle.